



Bulletin Municipal d'Information AMPUS



Avril 2011 — n° 10

Chers administrés,

Le printemps est là et avec lui l'espoir d'une année sans intempérie, sans catastrophe naturelle et sans guerre. J'ai aujourd'hui une pensée particulière pour le peuple Japonais qui souffre avec une dignité exceptionnelle et auquel nous ne pouvons que souhaiter une reconstruction rapide de leur pays.

Il y a bientôt un an que la Dracénie était cruellement touchée par des inondations exceptionnelles. Pour la commune d'Ampus il reste à régler la reconstruction du pont de Rebouillon (avec la commune de Châteaudouble) et la restauration du chemin des Lônes. Compte tenu des enjeux financiers probables (étude en cours) l'objectif prioritaire est le pont. D'autre part, je vous informe qu'il va être créé un Syndicat mixte pour gérer l'ensemble du bassin versant de l'Argens qui regroupera la Nartuby (gérée par le Syndicat Intercommunal d'Aménagement de la Nartuby), le Cour inférieur de l'Argens (Géré par le Syndicat d'Aménagement du Cour Inférieur de l'Argens) et le cour supérieur de Seillon Source d'Argens au Muy (Géré actuellement par le Conseil Général du Var). Ce Syndicat disposera de moyens financiers et humains efficaces afin de mettre en place une véritable politique d'aménagement de ce bassin versant. Sa première mission sera d'élaborer un Plan d'Aménagement pour la Prévention des Inondations (PAPI). Lors de la mise en œuvre de ce plan, ce syndicat pourra bénéficier de subventions pouvant atteindre 60% du montant des investissements. Car nous l'avons tous compris, compte tenu des gigantesques travaux à entreprendre, le nerf de la guerre est l'argent et aucune commune riveraine n'a les moyens financiers permettant un réaménagement efficace et durable des cours d'eau qui permettra, si ce n'est d'éviter, au moins de diminuer les effets des crues que nous avons connues. Cela va prendre du temps mais je suis confiant car la détermination de l'Etat, du Conseil Général et des communes est totale.

Le budget primitif 2011 vient d'être voté par le conseil municipal. Ce budget privilégie la réalisation des investissements prévus en 2010 et qui n'ont pu être réalisés pour cause de catastrophe naturelle. Leur montant s'élève à 530 925 €.

Je porte à la connaissance de tous les administrés que, suite aux politiques de rigueur de nos partenaires financiers Etat et Conseil Général et suite à une conjoncture économique de crise, les petites communes comme Ampus, qui n'ont aucune ressource propre, ont de plus en plus de mal à boucler leur budget. Je pense que sous peu le budget communal se réduira à un budget de fonctionnement qui ne laissera plus de place aux investissements. Or, l'objectif essentiel d'une municipalité est d'apporter le bien être à ses concitoyens par la réalisation et le maintien en parfait état de fonctionnement d'infrastructures telles que des crèches, écoles, adduction d'eau, assainissement collectif, espaces récréatifs et sportifs, voirie communale... Après la réduction importante des subventions ces dernières années (voir bulletin municipal précédent) nous notons aujourd'hui une baisse de 48,71% des droits de mutation qui passent ainsi de 122 640,69€ en 2008 à 62 902,09€ en 2010 soit une perte de 59 738,60€ sur le budget communal. Cette perte aurait pu à elle seule générer 200 000€ d'investissement avec une subvention à 70% du montant HT de l'investissement. Malheureusement je pense que l'avenir budgétaire de nos petites communes devrait encore s'assombrir dans les années à venir. Pour Ampus, j'espère que le projet de construction du parc photovoltaïque, initié par la municipalité, verra rapidement le jour car, au delà du grand intérêt environnemental qui caractérise ce type de projet, le loyer annuel perçu par la commune (environ 100 000€) permettra de poursuivre une politique d'investissement qui profitera à l'ensemble de la population Ampusienne.

Les travaux de construction de la déchèterie par la CAD avance à bon train et je pense que notre communauté pourra bénéficier de cette indispensable infrastructure avant l'été.

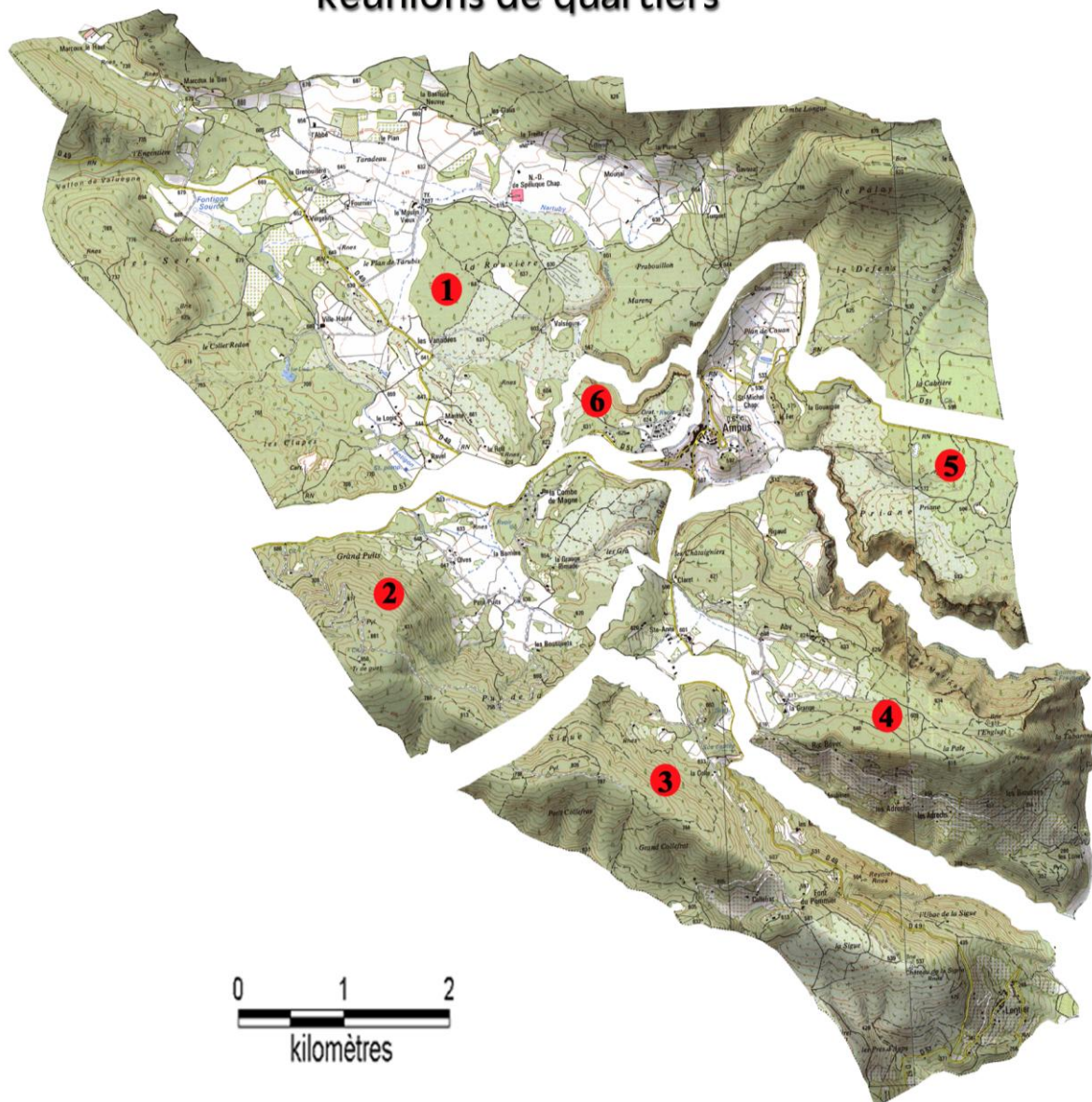
Je vous dis à bientôt en espérant vous rencontrer lors des réunions de quartiers qui se dérouleront selon le programme ci-après.

Avec mon entier dévouement.
Le Maire : Patrick VIGNAL

REUNIONS DE QUARTIERS

Comme les années précédentes, des réunions « Mairie-Administrés » sont organisées par quartiers selon la carte et le planning ci-dessous.

Réunions de quartiers



SECTEURS	QUARTIERS	DATES	LIEU
1	Le Plan, de Marcoux à Turquet	Mardi 17 mai à 18h30	Salle du conseil municipal
2	La Combe de Magne, Grange Rimade et Olves		
3	Collefrat, la Sigüe et Lentier	Mercredi 18 mai à 18h30	
4	Du Claret, Plan d'Aby, la Grange, les Adrechs jusqu'aux Lones		
5	Ampus le village, Couan, le Fer et Prannes	Judi 19 mai à 18h30	
6	Avenue Paul Emile Victor, l'Eglisonne, la Glione et le Nord de la RD 51	Mercredi 1 ^{er} juin à 18h30	

FINANCES COMMUNALES

La dernière séance du Conseil Municipal a fait une large place aux finances de la commune. Les comptes administratifs ont été votés. Le compte administratif de la commune présente au 31.12.2010 - section de fonctionnement et section d'investissement confondues et compte tenu des restes à réaliser - un résultat de clôture positif de 272 089,23 € et le compte administratif du budget Eau et Assainissement un résultat de clôture positif de 114 245,48 €.

Le Conseil Municipal a cette année encore maintenu les taux des taxes à leur niveau depuis 1993, soit 9,09% pour la taxe d'habitation, 15,83 % pour le foncier bâti et 41,57 % pour la taxe foncière sur le non bâti.

Le budget primitif de la Commune s'élève à 931 945,49 € en section de fonctionnement et 559 591,72 € en section d'investissement. Parmi les principaux investissements : la réalisation d'un logement social à l'ancienne école, la construction d'un court de tennis, la réfection de l'Allée des Mûriers et divers travaux de voirie. A noter que ces investissements seront réalisés sur fonds propres et avec l'aide de subventions mais sans recours à l'emprunt.

Concernant le budget Eau et Assainissement, la section d'exploitation s'équilibre à 194 550,39 € et la section d'investissement à 287 704,20 €. Les dépenses d'investissement consistent essentiellement à l'extension du réseau d'eau vers les quartiers non encore alimentés.

INVESTISSEMENTS 2011

- Travaux :

- Adduction d'eau du quartier Aby
- Clôture de la station d'épuration
- Fourniture et pose canalisation déchèterie
- Construction d'un tennis, d'un mur d'entraînement et remise en état de l'ancien tennis.
- Réfection de l'Allée des Mûriers
- Construction d'un local communal
- Extension du columbarium
- Logement social ancienne école
- Goudronnage avec reprise assise de chemin de Ventilègne, de Couan, des Adrechs, d'Aby et au Nord Est de la déchèterie
- Réalisation d'un mur de soutènement aux Adrechs
- Construction d'un muret de soutènement à l'Eglisonne

- Etudes :

- Projet d'extension du bâti scolaire et périscolaire
- Création d'un logement social à l'ancienne école

- Acquisitions :

- Achat d'un débitmètre pour la station d'épuration
- Acquisition matériels pour les services municipaux et école communale

PASSAGE A LA TNT

Le passage à la télé numérique, c'est l'arrêt de la diffusion des 5 chaînes analogiques reçues par l'antenne râteau et son remplacement définitif par la TNT ou autre mode de diffusion numérique (satellite, câble, ADSL ou fibre optique). Pour la commune d'Ampus : arrêt de tous les émetteurs dans la nuit du 23 mai 2011 au 24 mai 2011. Les émetteurs analogiques seront éteints définitivement. Si vous n'êtes pas équipés pour le passage au numérique, vous ne recevrez plus les programmes TV.

Vous êtes concernés si vous recevez la télé par une antenne râteau sur l'un de vos postes. Vous n'êtes pas concernés si vous recevez la télé par ADSL, le câble ou le satellite et si aucun de vos postes n'est relié à une antenne râteau.

Après le passage, vous devrez effectuer une nouvelle recherche et mémorisation des programmes, car les fréquences de certaines chaînes auront été modifiées, afin d'améliorer leur couverture.

Pour toute information complémentaire vous pouvez vous connecter au site Internet www.tousaunumerique.fr ou vous procurer une brochure explicative en Mairie.

DECHETERIE

Débutés il y a trois mois, les travaux de la déchèterie communautaire route de Châteaudouble avancent à grands pas. La déchèterie sera équipée de quatre éléments modulaires, évolutifs et pouvant être agrandis, où seront positionnés quatre bennes. Y seront autorisés : les encombrants non valorisables, la ferraille, les déchets d'équipements électriques et électroniques, les déchets verts, le bois, les cartons, les inertes, les déchets dangereux des ménages, les consommables informatiques, les pneus des particuliers. Pour les apports volontaires (verres, papier) des containers seront mis à disposition. Le fonctionnement s'appuiera sur trois phases : la réception et le contrôle, le déchargement et l'acheminement, le transfert et l'évacuation des déchets vers les lieux de recyclage. La mise en place des modules devrait s'effectuer courant juin pour une ouverture du site en été. Coût des travaux: 150 000 €.



RAMASSAGE DES ENCOMBRANTS

L'enlèvement des encombrants, par le service technique de la mairie, a lieu tous les premiers lundis de chaque mois.

La demande est adressée par écrit au 1^{er} Adjoint ou au responsable du service technique avant la fin de la semaine précédant le ramassage.

Il est rappelé que l'enlèvement concerne un seul encombrant et ne peut, en aucun cas, constituer un mini-déménagement.

Nature des encombrants : gros et petits électroménagers, mobilier tel que armoire, canapé, chaise, ... à l'exclusion de gravats et déchets verts.

CENTRE DE LOISIRS AVRIL 2011

Durant la première semaine des vacances de Pâques, la commune a organisé, en partenariat avec la Fédération des Œuvres Laïques du Var, un accueil de loisirs pour les enfants âgés de 3 à 13 ans. Pour la première fois, l'accueil de loisirs a également accueilli les enfants de la commune de Montferrat. Au total, 23 enfants ont participé aux activités de création et de plein air proposées par Arielle Ginier, directrice du centre, aidée de Manon Beladen, de Clarisse Saliot et d'Anaïs Rooarii.

Le centre réouvrira ses portes du lundi 4 juillet 2011 au vendredi 19 août 2011 de 7h30 à 18h30.

Les inscriptions auront lieu en mairie du lundi 16 mai 2011 au vendredi 17 juin 2011, puis directement au centre à son ouverture.



SORTIE C.C.A.S.

Le Centre Communal d'Action Social de la commune d'Ampus organise une sortie en autocar grand tourisme à la basilique de Notre Dame de la Garde avec déjeuner à la calanque de Niolon à Marseille le samedi 18 juin 2011.

Une participation de 35 € par personne sera demandée.

Tous les ampusiens, âgés de 60 ans et plus, intéressés par cette sortie, peuvent se renseigner et s'inscrire en Mairie auprès de Mme Bonnifay Yvette, Adjointe déléguée au CCAS et à l'école.

ETAT CIVIL

Mariage : Philippe MADON et Géraldine CHAROLLOIS le 29 janvier 2011 à Ampus

Décès : Roger BLANCHARD le 14 janvier 2011 à Salernes
Catherine FALCO le 11 février 2011 à Ampus
Jean-Pierre ONA le 9 février 2011 à Saclas (Essonne)
Nicole GRELLIER le 18 mars 2011 à Toulon
Pascal BUSSELET le 6 avril 2011 à Ampus
Marie-Antoinette LHUILLIER veuve TROUILLARD le 14 avril 2011 à Aups